

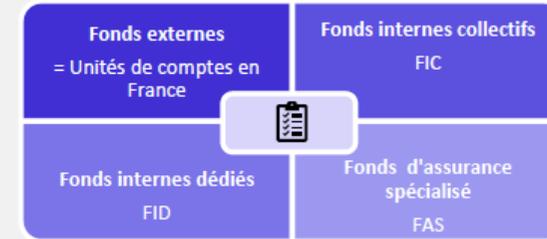
① Ticket d'entrée

Le souscripteur est classé dans une catégorie (A, B, C, D ou N) en fonction du versement de départ sur le contrat et de sa fortune.

	Versement de départ	Fortune en valeur mobilière > ou =
A	125 000 €	250 000 €
B	250 000 €	500 000 €
C	250 000 €	1 250 000 €
D	1 000 000 €	2 500 000 €
N	Catégorie par défaut	

Plus le classement est important, plus il est possible d'accéder à des supports diversifiés et/ou risqués (produits structurés, Private Equity etc.)

② Diversité des placements



Gestion avec une **allocation personnalisée** pour le client et un nombre de support quasiment illimité ✔

✘ **Fonds euros :**
Rarement accessibles, spécialité française

Multi-devises : Dollar \$, euros €, etc.

③ Sécurité renforcée



Contrairement aux contrats français, en cas de faillite de l'assureur, le souscripteur peut récupérer ses avoirs avant tout autre créancier. Il bénéficie d'un « **super-privilege** ».



Comptes séparés
Versements déposés à la banque par la compagnie d'assurance-vie qui est, elle, contrôlée par la Commissariat aux assurances

④ Neutralité fiscale

Adaptabilité fiscale



Evite la double imposition

Contrat qui s'adapte à la fiscalité du pays de résidence du souscripteur

Pas d'imposition au Luxembourg pour les non-résidents

Exemple : Marie réside en France, et a ouvert un contrat luxembourgeois en 2018, la fiscalité applicable sera celle de l'assurance-vie française. Si elle part vivre en Allemagne c'est la fiscalité allemande qui s'appliquera.